



Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur
Service Rivières et Barrages

6^{ème} **Commission** - N° CG-2015-2-6-5

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2015



CO14 RIVIERES LACS BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES PARC D'INTERVENTION EN MATÉRIEL TRAVAUX ET SIG

Résumé : Le Département gère un ensemble de rivières, barrages et zones humides et offre aux syndicats mixtes un appui technique de l'amont à l'aval des projets. Les Autorisations de Programme (AP) concernant l'aménagement des rivières ont été inscrites en DM2 2013 dans le cadre du vote des CTV de 2^{ème} génération pour une durée de 6 années. Les nouvelles AP retenues pour l'année 2015 sont respectivement de 4,1 M€ pour l'aménagement des rivières et de 0,3 M€ pour les aides aux Communes et aux Syndicats Mixtes pour l'aménagement des rivières. Concernant les Barrages, les autres ouvrages hydrauliques et les zones humides, une AP de 1,1 M € est proposée au titre du budget primitif 2015.

En investissement, les Crédits de Paiement nécessaires à la réalisation de cette politique en 2015 s'élèvent quant à eux à 4 415 000 € ; par ailleurs une recette de 1 400 000 € est attendue.

En fonctionnement, la dépense serait de 837 500 €, dont 570 000 € pour notre participation statutaire aux syndicats mixtes de rivières.

Pour le PIM-Travaux, les bilans de l'exercice 2014 présentés en annexe 3 font apparaître un excédent financier de 120 343,98 € qui permet d'envisager avec optimisme l'avenir de cet outil de travail et le renouvellement régulier des matériels. Pour 2015, il n'est de ce fait pas nécessaire de réajuster nos tarifs qui seront identiques à ceux de l'année 2014.

Orientations départementales sur les Rivières et Barrages, ainsi que le Système d'Information Géographique (SIG Infogéo68)

Le Département effectue le suivi des syndicats mixtes de rivières, élabore la programmation de ces syndicats et réalise directement, au moyen du Parc d'Intervention en Matériel (PIM-Travaux) une partie des travaux sur les cours d'eau et barrages.

Le Département assure également, à la demande des syndicats mixtes ou d'autres maîtres d'ouvrages publics (SIVU, Communes), la maîtrise d'ouvrage déléguée de la plupart des travaux réalisés sur les cours d'eau et l'intégralité de ceux réalisés sur les barrages ainsi que sur le Canal du Rhône au Rhin Déclassé, propriétés du Département.

C414 - 1 : Aménagement de rivières - Travaux sous maîtrise d'ouvrage Départementale (cf. Annexe 1 : 4 100 000 € en AP [votée globalement en DM1 2013 pour 26,5 M€ de 2014 à 2019], 3 200 000 € en Crédits de Paiement, 1 400 000 € en Recettes)

Cette rubrique regroupe tous les travaux en rivière effectués en maîtrise d'ouvrage départementale dont une grande partie est réalisée pour le compte de tiers (syndicats mixtes fluviaux principalement, mais aussi SIVU, communes ou communautés de communes). Les travaux réalisés par le Département pour le compte de tiers se font dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage dont le modèle de la convention de mandat est présenté en annexe 2.

1. État d'avancement

Le programme 2013 est à ce jour réalisé à 47 %, les programmes antérieurs étant pratiquement soldés. Pour le programme 2014, le taux de réalisation est de 10 % début décembre. Les nombreuses formalités administratives nécessaires auprès de la Police de l'Eau et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Alsace entraînent globalement des procédures allant de 4 mois à 2 ans suivant les projets, ce qui explique que le programme de l'année en cours se réalise principalement l'année suivante.

L'autorisation de programme (AP) globale de 2014 s'est élevée à 4 500 000 € et a été affectée à 100 %.

2. Prévision pluriannuelle

Suite aux crues importantes et répétées auxquelles nous assistons ces dernières années qui pourraient être liées au changement climatique, de nombreuses communes, comme SIGOLSHEIM, MERXHEIM, HEIMSBRUNN, DIDENHEIM, BRUNSTATT ou FISLIS, ont demandé au Département de renforcer ou de créer des ouvrages de protection (2,5 M€ par an). Par ailleurs, les objectifs imposés par la Directive Cadre sur l'Eau et transcrits dans les nouveaux classements des cours d'eau prioritaires pour les poissons migrateurs nécessiteront d'importants investissements sur les ouvrages et les zones de mobilité ces cinq prochaines années (1M€ par an). Cette recrudescence de demandes maintiendra un volume important de travaux dans les années à venir (3 M€/an).

L'application de la Directive européenne sur les Inondations a conduit l'Etat et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à identifier 13 communes de l'agglomération mulhousienne comme Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation. Les collectivités concernées (M2A, Communes, Syndicats Mixtes de l'Ill, de la Doller et de la Largue) sont invitées à mettre en place un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) qui pourrait représenter un investissement annuel de 1 M€ par an ces 5 prochaines années.

Enfin, la création de petits bassins de retenue des eaux d'orage entraînera également une dépense importante dans les prochaines années. Actuellement nous avons étudié plus de 100 projets de ce type, situés principalement dans le Sundgau, représentant un investissement total de 12 M€ qui s'étalerait sur une quinzaine d'années.

A plus long terme, il conviendra également d'étudier la possibilité de créer un grand champ d'inondation après la confluence de la Doller vers la Hardt, qui pourrait représenter à lui seul une dépense de 10 M€, mais dont la réalisation ne se fera pas dans les cinq prochaines années.

Ces perspectives s'inscrivent dans le prolongement des investissements réguliers consentis par le Département et les Syndicats Mixtes de rivières pour prévenir les risques d'inondations. Une rétrospective sur 30 ans a permis de montrer qu'ils se sont

élevés en moyenne actualisée à 5 M€ par an depuis 1982, mais que le coût moyen des dommages annuels évités grâce à ces investissements représente 80 M€/an. Il s'agit donc d'une politique économiquement justifiée pour l'ensemble de notre territoire.

3. Inscription 2015

Les AP concernant l'aménagement des rivières ont été inscrites en DM2 2013 dans le cadre du vote des Contrats de Territoire de Vie (CTV) de 2^{ème} génération pour une durée de 6 années et un montant de 26,5 M€ pour les travaux de compte de tiers, soit une AP annuelle de 4,1 M€.

Les Crédits de Paiement (CP) nécessaires pour 2015 s'élèvent quant à eux à 3,2 M€.

4. Recettes

Ces travaux d'aménagement de rivières délégués au Département sont en partie préfinancés par le Département, qui en assure la maîtrise d'ouvrage. Ils bénéficient de subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels et du Contrat de Projets Etat Région. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse finance également certains projets de renaturation que le Département réalise pour le compte de tiers. Le montant global de ces recettes est estimé à 100 000 € en 2015.

Les Syndicats Mixtes de rivières reversent également au Département leur quote-part sur les travaux effectués par le Département pour leur compte. Depuis 2010, le Département demande aux tiers pour le compte desquels nous réalisons des travaux hydrauliques sous maîtrise d'ouvrage départementale de verser un acompte de 50 % de leur quote-part au moment de l'engagement de l'opération. Cela permet d'aider le Département à financer les travaux importants qui lui sont délégués. La recette prévisionnelle se montera de ce fait à 1 300 000 € en 2015.

C214 - 2 : Subvention pour l'aménagement de rivières et partenariat CIGAL (AP 300 000 € [*vote globalement en DM1 2013 pour 1,8M€*]; CP 250 000 €)

Les AP concernant les subventions dédiées à l'aménagement des rivières ont été inscrites en DM2 2013, dans le cadre du vote des CTV de 2^{ème} génération pour une durée de 6 années, soit 1,8 M€. Pour 2015, les AP représentent 0,3 M€ et les CP demandés s'élèvent à 0,25 M€.

Deux syndicats intercommunaux choisissent habituellement de garder la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux, de même que certaines communes ou communautés de communes qui réalisent des bassins de rétention des eaux d'orage ou des travaux de renaturation dans le cadre des GERPLAN. Ils bénéficient alors d'une subvention au titre du secteur spécifique « Hydraulique » des Contrats de Territoires de Vie.

Cette ligne permet également de subventionner les syndicats mixtes pour les acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de rivières ou pour l'acquisition de bords de rivière et de zones humides.

A partir de l'année 2015, il est proposé de modifier légèrement le taux d'aide des travaux d'aménagement de bassin de rétention des coulées d'eaux boueuses. En effet, actuellement ces ouvrages sont subventionnés à hauteur de 40 % si leur capacité de rétention est inférieure à 100 000 m³ et à 80 % au-delà.

Il est proposé d'introduire un taux de subvention intermédiaire à 60 % pour les bassins de rétention de plus de 50 000 m³ et de moins de 100 000 m³. Ainsi l'effet de seuil sera moins sensible qu'actuellement pour les maîtres d'ouvrages. Le nombre d'ouvrages concerné ne dépassera pas 1 à 2 ouvrages par an et le plafond de montant éligible sera maintenu comme actuellement (100 000 € + 5 € par m³ de rétention en crue centennale).

En conséquence il vous est proposé de modifier le vade-mecum du secteur spécifique « hydraulique » des Contrats de Territoires de Vie tel qu'il figure en annexe 5.

C714 – 3 : Contribution du Département aux Syndicats Mixtes de Rivières et autres partenaires (F 586 500 €)

La majeure partie des cours d'eau du Département est gérée par les Syndicats Mixtes de Rivières, dont le Département est membre. La cotisation annuelle du Département à ces différents Syndicats et au Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein s'élève pour l'année 2015 à 570 000 €.

Sur cette ligne est également prélevée la participation de 13 500 € versée au titre du partenariat CIGAL (voir paragraphe 4-B SIG).

Le Département adhère depuis le 1^{er} janvier 2014 à l'association France Dignes, qui permet une veille technique et juridique, ainsi que des actions de lobbying dans le domaine des ouvrages hydrauliques. Un montant maximum de 3 000 € est à prévoir en fonctionnement pour la cotisation à cette association (20 € par km de digue en 2014).

Aussi, pour 2015, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif un montant prévisionnel global de 586 500 € de crédits de fonctionnement.

C114 – 4 : Travaux et entretien sur les ouvrages hydrauliques départementaux et SIG (AP 1 100 000 € ; CP 965 000 € ; F 251 000 €)

Le Département gère le Canal du Rhône au Rhin déclassé ainsi que 10 barrages du massif vosgien.

A) Barrages départementaux, Canal du Rhône au Rhin déclassé et ouvrages hydrauliques (AP 1 000 000 € ; CP 865 000 € ; F 171 000 €)

Etat d'avancement

Des Comités de Gestion associant les acteurs locaux suivent les programmes de travaux réalisés sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques départementaux (barrages vosgiens et Canal du Rhône au Rhin Déclassé).

Sur les barrages départementaux, l'ensemble des visites et inspections techniques réalisées périodiquement sont concordantes avec les observations d'auscultation des années antérieures et concluent à un comportement satisfaisant des ouvrages. Le service de contrôle de l'Etat (DREAL) relève la même analyse et formule un avis positif sur la surveillance exercée par le Département pour ses barrages.

- a) Pour le barrage de Kruth-Wildenstein, à la suite de l'étude de dangers, nous avons fait réaliser une étude de faisabilité d'un déversoir complémentaire dont les conclusions conduisent à ne pas programmer cet investissement qui n'est finalement pas nécessaire pour garantir la sécurité de l'ouvrage à condition, toutefois, d'améliorer les écoulements dans la galerie de restitution du barrage. Ces travaux nécessitent des études préalables qui feront l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre en 2015.
- b) Le barrage de la Lauch, encore propriété de l'Etat, a fait l'objet en 2008 d'une convention de transfert prévoyant la consolidation de l'ouvrage. Ce barrage

nécessite en effet d'importants travaux de confortement chiffrés initialement à 5 100 000 € TTC et devrait bénéficier pour cela d'un cofinancement de l'Etat et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 1 200 000 €.

A ce jour, les nouvelles procédures administratives qui ont été lancées, ont été confrontées aux récentes exigences réglementaires en matière de sûreté des barrages, face à l'aléa sismique notamment, de sorte que la solution initialement prévue en remplaçant la recharge aval s'est avérée insuffisante pour consolider ce barrage. Une nouvelle solution technique a été recherchée en vue de présenter un nouveau dossier au Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH). La solution retenue fait appel à une recharge en Béton Compacté au Rouleau (BCR) qui représente cependant un surcoût. Le nouveau montant du projet d'établirait ainsi à 6 250 000 € TTC.

La reprise de ce barrage par le Département ne pourra se faire qu'après son confortement. En cas de nouveau refus du CTPBOH, le Département abandonnerait définitivement son projet de reprise de cet ouvrage. Il y aura lieu également de renégocier à la hausse la participation financière de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à ces travaux.

Dans le cadre de l'objectif de la transition énergétique – volet énergies renouvelables – l'étude réalisée en 2014 sur le potentiel hydroélectrique des barrages de Kruth-Wildenstein et de la Lauch a permis de démontrer le réel potentiel de ces sites.

Prévisions 2015

En 2015, pour les opérations de maintien en état du patrimoine hydraulique, paysager et écologique, il est prévu une AP de 1 000 000 € et des CP de 865 000 €.

1. Barrages

Les travaux qu'il vous est proposé de réaliser en 2015 sur les barrages s'élèveraient à 415 000 € en AP et 365 000 € en CP.

1.1. Barrage de Kruth-Wildenstein

Il vous est proposé de lancer le marché de maîtrise d'œuvre et les études correspondant à l'amélioration de l'écoulement dans la galerie de restitution. Ces études sont estimées à 15 000 € en AP et CP.

Conformément à la nouvelle réglementation pour les barrages de classe A, le barrage de Kruth-Wildenstein doit faire l'objet d'une revue de sûreté intégrant l'ensemble des données de surveillance accumulées pendant la vie de l'ouvrage, ainsi que celles obtenues lors d'inspections effectuées sur les parties habituellement noyées : l'examen technique complet (ETC). Celui-ci ayant été effectué pour la dernière fois avec vidange de la retenue en 1995, une nouvelle vidange programmée fin septembre 2016 est nécessaire à l'occasion de la prochaine revue de sûreté, afin d'inspecter dans le détail et à pied sec le fond des ouvrages normalement noyés.

Les procédures administratives devront être lancées dès 2015, incluant le dossier « loi sur l'eau » avec étude d'incidence ainsi que le document spécifique sur les modalités de réalisation de l'examen technique complet, pour un montant estimatif de 20 000 €, en AP et en CP. Ces études étant suivies de travaux elles seront inscrites en investissement.

1.2. Autres barrages

Compte tenu du bon état de conservation des autres barrages départementaux et de la continuité de leur surveillance, de même que leur entretien régulier, seuls les barrages de la

Lauch, du Petit Neuweiher et d'Alfeld nécessiteront, en plus de l'entretien courant, des travaux significatifs en 2015.

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, le Barrage de la Lauch fera l'objet, en concertation avec l'Etat propriétaire, de prestations de maîtrise d'œuvre (100 000 € en AP et en CP) et de travaux préparatoires au futur chantier de confortement (150 000 € en AP et 100 000 € en CP), dès que le CTPBOH aura donné le feu vert sur la solution technique de confortement définitivement validée et arrêtée et que l'on aura trouvé un accord avec l'Etat sur le financement complémentaire des travaux.

Le Barrage du Petit Neuweiher devrait faire l'objet de travaux d'amélioration du déversoir de crues. Les études menées en régie en 2014 ont permis d'estimer ces travaux à 100 000 € en AP et en CP.

Au barrage d'Alfeld, le dispositif de commande motorisée des vannes est exposé aux intempéries et au risque de vandalisme. Pour sécuriser cet équipement il convient d'installer sur le poste de commande un abri hors eau et verrouillé solidement, pour un montant de 30 000 €, en AP comme en CP.

L'examen du potentiel hydroélectrique des barrages devra se poursuivre en 2015 en étendant les études au lac d'Alfeld d'une part et, d'autre part, par la réalisation d'un avant-projet pour le site de Kruth-Wildenstein, pour un montant de 30 000 €, à inscrire en CP. Ces études et travaux relèvent cependant désormais du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) « Régie départementale de production d'électricité », créé le 4 décembre 2014.

2. Canal du Rhône au Rhin déclassé

La sécurisation des écluses et la remise à niveau des chemins de halage du Canal du Rhône au Rhin déclassé dans la forêt de la Hardt nécessiteront 200 000 € d'investissement en 2015, en AP et en CP.

Il est également prévu d'équiper le Canal du Rhône au Rhin Déclassé de 3 turbines hydroélectriques supplémentaires estimées à 1 000 000 €, en plus des 3 turbines installées en 2014; ces crédits relèvent du SPIC « Régie départementale de production d'électricité ».

3. Ecrêtement des crues de l'Ill à Mulhouse

Le Département a lancé en 2006 un programme de protection de la Ville de MULHOUSE contre les crues, en réalisant une dérivation des eaux sur le Canal du Rhône au Rhin. Cet écrêtement des crues de l'Ill améliorera également la protection des communes de la Plaine de l'Ill à l'aval de MULHOUSE.

Des travaux de renforcement hydraulique du Canal du Rhône au Rhin (1 200 000 € TTC) et d'équipement d'une écluse d'une porte levante pour laisser passer les crues (290 000 €) ont d'ores et déjà été réalisés (2007/2008).

Le chenal de liaison entre l'Ill et le canal dans le secteur du Cockrouri à MULHOUSE, à proximité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fonderie a été réalisé pendant l'hiver 2011/2012 avec les moyens du PIM Travaux.

La construction de l'ouvrage permettant le passage du chenal de liaison sous la rue Pierre de Coubertin a été réalisée pendant l'hiver 2012/2013 (635 000 €).

Le confinement des terres polluées a été réalisé en 2014 en lien avec la SNCF et la SERM qui gèrent des terres polluées sur le même site.

Il reste à réaliser la construction de l'ouvrage de vannage sur l'Ill qui alimentera le déversoir. Ce dernier ouvrage sera probablement construit en 2016, après les différentes enquêtes administratives nécessaires et dans le cadre de la stratégie locale du Territoire à Risque d'Inondation de MULHOUSE (Directive Inondations).

La poursuite des travaux nécessite l'inscription de 311 000 € d'AP et de 226 000 € de CP en 2015.

4. Prévision des débits des rivières – études hydrologiques

Le Département a mis en place une prévision des crues sur l'ensemble des rivières en 2010. Cet outil à destination des communes et des particuliers est accessible en ligne depuis janvier 2011.

Afin de poursuivre l'amélioration de nos modèles de prévision des crues, mais aussi des étiages, à l'échelle du Département, les développements seront poursuivis en 2014 avec des besoins en AP et en CP estimés à 14 000 €.

5. Acquisition de matériels et frais d'insertion de presse

60 000 € d'investissement en AP et en CP sont consacrés à l'acquisition de matériel d'entretien pour les barrages et le Canal du Rhône au Rhin Déclassé et aux frais d'insertion pour l'ensemble des opérations.

6. Dépenses de fonctionnement

171 000 € de crédits de fonctionnement sont nécessaires aux ouvrages hydrauliques afin d'assurer :

- l'entretien courant des 10 barrages : hydromécanique, installations électriques et télégestion (30 000 €) ;
- les travaux de surveillance topométrique (25 000 €) ;
- l'analyse et l'interprétation des données d'auscultation (25 000 €) ;
- les dépenses liées au soutien d'étiage de l'Ill avec la surveillance de la prise d'eau et du Canal de Huningue (10 000 €) ;
- l'entretien courant du Canal du Rhône au Rhin déclassé (20 000 €) ;
- la maintenance du réseau de stations de mesure de niveau des rivières ainsi que des systèmes de supervision et de prévision des crues (47 500 €) ;
- l'indemnité des observateurs météo, fixée à 100 € par an et dont la liste des bénéficiaires sera arrêtée sur proposition de Météo France (3 500 €) ;
- diverses petites interventions sur les ouvrages (10 000 €).

B) Système d'Information Géographique (SIG)

(AP 100 000 € ; CP 100 000 € ; F 80 000 €)

Plusieurs projets sont actuellement en cours dans le cadre de la mise en œuvre d'InfoGeo68.

Etat d'avancement

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, une plate-forme centralisée permettant de mettre à la disposition de l'ensemble des partenaires du Département un véritable service d'information géographique, stockant l'ensemble des données sur le site du Conseil Général est en service depuis juin 2007, tant sur Intranet que sur Internet.

Ce site permet à l'ensemble des haut-rhinois d'accéder aux données du Département grâce à un site Internet (Infogeo68), qui rassemble 600 couches d'information et est le site le plus fourni en informations départementales de France.

En 2014, a été développé « ma commune 68 », un nouveau site dédié aux maires, secrétaires de mairie, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et agents techniques, mettant à disposition des communes des outils techniques, simples, pour une gestion quotidienne et efficace de leur territoire : accès à l'état des subventions, accès à leurs réseaux humides, accès aux données cadastres (Majic + PCI vecteur) ; ce site est enrichi progressivement par des applications métiers.

L'architecture du site Infogeo68.fr a été totalement revue et simplifiée et le système a été migré sur de nouveaux serveurs, permettant ainsi une montée de version logicielle.

Propositions pour 2015

Il est prévu en 2015 de finaliser le système de gestion routière sur SIG (SIR) avec l'application de patrouillage et de finaliser le marché concernant les logiciels de la DRT pour un montant de 45 000 € en CP.

En fonctionnement, le SIG nécessite des travaux de maintenance, de mise à jour et de développement estimés à 80 000 €.

Pour Infogeo68, les développements s'orienteront en 2015 vers l'amélioration continue des applicatifs métiers déjà en place (gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif), le développement d'applications mobiles de saisie terrain et le développement d'applicatifs grand public sur le cloud. Ces développements se feront en fonction des éléments mis en avant dans les groupes de travail mis en place avec les partenaires et en accord avec les prescriptions nationales. Leur montant est estimé à 100 000 € en AP et 55 000 € en CP pour 2015.

Pour mémoire, une inscription de 13 500 € est déjà prévue en fonctionnement sur la ligne C714 pour notre participation annuelle relative à la mise à disposition d'un chargé de mission de la Région Alsace dans le cadre du partenariat CIGAL. Une convention tripartite, approuvée en Commission Permanente du 16 juillet 2007 (2007-6-16-07), a ainsi été signée entre la Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Je vous propose donc d'inscrire au total en investissement pour le SIG départemental, 100 000 € en autorisation de programme, 100 000 € en crédits de paiement et 80 000 € en fonctionnement.

C014 – 5 : Total

Au total il est proposé d'inscrire 1 100 000 € de nouvelles autorisations de programmes en 2015.

4 415 000 € de crédits de paiement sont à inscrire en investissement et 837 500 € en fonctionnement sur l'exercice 2015 pour la réalisation des politiques menées en matière de rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG.

Une recette globale de 1 400 000 € est attendue pour l'ensemble du budget Rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG.

C014 – 6 : Parc d'Intervention en Matériel - Travaux

1. Bilan financier de l'exercice 2014 (cf. Annexe 3)

Avec un carnet de commande bien rempli et une équipe de conducteurs d'engins au complet, l'activité du Parc en terme d'heures a été soutenue.

Le bilan de la gestion analytique du Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (PIM) laisse apparaître un excédent de 120 343,98 €, compte tenu des amortissements et des variations du stock, pour un chiffre d'affaires de 863 938,61 €.

Les heures réalisées sont en hausse de 41,3 % par rapport à celles de 2013 notamment dues au remplacement de deux conducteurs en janvier et février 2014. Par ailleurs, les efforts de réduction des frais généraux du PIM (non remplacement du poste d'adjoint parti à la retraite à la fin 2012) ont également influencé favorablement le résultat en 2014.

Les recettes sont en hausse de 29,8 % par rapport à celles de 2013 et les dépenses réelles en hausse de 19,9 %.

En investissement, l'équipement de deux de nos pelles mécaniques en attache rapide type LIKU FIX permettant aux conducteurs de changer d'outil sans descendre de la machine a été réalisé pour améliorer notre polyvalence et notre productivité. Cette transformation a été complétée par l'achat d'accessoires adaptés : deux godets de terrassement, deux godets de curages inclinables, un godet spécial roches, un pince à bois pendulaire et la modification de deux outils existants.

Par ailleurs, l'acquisition d'un équipement pour le désherbage mécanique des surfaces revêtues en concassé calcaire (stabilisé) a également été réalisée. Cet équipement fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de la démarche Zéro Phyto du Conseil Général.

L'acquisition d'une deuxième vrille avec accessoires pour notre tarière acquise en 2013 a également été réalisée.

Ces acquisitions ont été réalisées pour un montant de 109 182,07 € TTC sur le budget d'investissement du PIM-Travaux / géré par la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) - Direction Adjointe des Moyens Généraux (DAMG).

2. Perspectives 2015

Les perspectives de travaux pour 2015 restent bonnes en raison des besoins soutenus de protection contre les crues et de renaturation des cours d'eau et zones humides, ainsi que des travaux connexes aux aménagements fonciers dont le Département a la charge.

En investissement, afin de maintenir notre parc de matériel en état et d'améliorer sa productivité, une autorisation de programme de 100 000 € avec une inscription équivalente de crédits de paiement est demandée principalement pour :

- la poursuite de l'équipement de nos pelles mécaniques en attache rapide type LIKU FIX engagée en 2014 qui permettra aux conducteurs de changer d'outil sans descendre de la machine. Cela représente un gain de temps appréciable qui améliorera notre polyvalence et notre productivité. De plus, cet équipement réduira la pénibilité du travail des conducteurs et améliorera leur sécurité ;
- l'équipement du plus grand nombre de nos engins en huile biodégradable plus respectueuse de l'environnement et des milieux aquatiques. Seuls les engins les plus anciens ne sont pas compatibles avec ce type d'huile ;
- l'achat d'un godet de terrassement inclinable, pour faciliter les travaux de renaturation et améliorer le rendement sur ces chantiers de terrassement ;
- l'acquisition d'une troisième pince pour la pose d'enrochement et la coupe d'arbres en sécurité ;
- l'acquisition d'une dent de déroctage-dessouchage ;
- l'acquisition d'une plaque vibrante pour le battage de pieux ;
- l'équipement d'un dispositif de niveau laser ou GPS sur le bras d'une pelle.

Ces dépenses seront imputées sur le budget d'investissement du PIM-Travaux / géré par la DPI - DAMG.

3. Tarification 2015

Pour 2015, compte tenu de la très faible variation de l'indice de référence TP 03 pour les douze derniers mois connus (- 0,24 %), il vous est proposé de maintenir au même niveau les tarifs de prestations du PIM-Travaux sur la base des tarifs de 2014 selon l'annexe 4 jointe.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'inscrire 1 100 000 € en Autorisation de Programme et 4 415 000 € en Crédits de Paiement au titre des programmes d'investissement en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG 2015, le détail étant précisé en annexe 1 jointe au présent rapport;
- d'inscrire au titre des crédits de fonctionnement 2015 en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG le montant global de 837 500 €, tel que précisé en annexe 1 jointe au présent rapport ;
- d'introduire un nouveau taux d'aide à 60 % pour les bassins de rétention de plus de 50 000 m³ et de moins de 100 000 m³ et de modifier le vade-mecum du secteur spécifique « hydraulique » des Contrats de Territoires de Vies tel que proposé en annexe 5 au présent rapport;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la programmation de ces opérations, ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions ;
- d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de rivières et de renaturation lorsque les syndicats de rivière ou d'autres maîtres d'ouvrage en font la demande, d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions de mandat afférentes et à solliciter tous les cofinancements disponibles (Agence de l'Eau, Etat,...) sur la base du modèle de convention de mandat figurant en annexe 2 jointe au présent rapport ;
- d'inscrire en recette d'investissement le montant prévisionnel de 1 400 000 € ;
- d'approuver le programme d'investissement 2015 du PIM-Travaux pour un montant total de 100 000 €, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) - Direction Adjointe des Moyens Généraux (DAMG) ;
- d'approuver pour 2015 un maintien des tarifs du PIM-Travaux à l'identique de ceux de 2014, tels qu'ils figurent en annexe 4 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER